

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2026-01 POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 10, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE SUD

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil prévue le 9 mars 2026 à 20 h au lieu habituel des délibérations situé au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée relativement à la propriété située au 10, rue Saint-Gabriel Sud (lot 3 099 743 au cadastre du Québec) à Ville-Marie.

Cette demande de dérogation mineure consiste à permettre l'installation d'une fenêtre de dimensions plus grandes du côté nord de la propriété, ce qui contrevient à l'article 6.5 du règlement de zonage n° 458 :

- Le mur comportant cette ouverture se situe à moins de 1,5 mètre de la ligne latérale du lot, alors que le règlement de zonage n° 458 stipule qu'un mur comportant une ouverture devrait se situer à au moins 1,5 mètre de la ligne latérale.

Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande. Celle-ci est disponible pour consultation au bureau de l'hôtel de ville, situé au 21, rue Saint-Gabriel Sud, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 29 janvier 2026.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers

Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie et en l'affichant aux endroits requis le 29 janvier 2026 et en faisant paraître copie dans le journal Le Reflet témiscamien le 3 février 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 29 janvier 2026.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers

Directrice générale et greffière-trésorière